

Informations de base	
2010/2930(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les expulsions forcées au Zimbabwe Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Zimbabwe	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
21/10/2010	Décision du Parlement	T7-0388/2010	Résumé
21/10/2010	Résultat du vote au parlement		
21/10/2010	Débat en plénière		
21/10/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2930(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0583/2010	19/10/2010	
Proposition de résolution		B7-0584/2010	19/10/2010	
Proposition de résolution		B7-0585/2010	19/10/2010	
Proposition de résolution		B7-0586/2010	19/10/2010	
Proposition de résolution		B7-0587/2010	19/10/2010	
Proposition de résolution		B7-0588/2010	19/10/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0388/2010	21/10/2010	Résumé

Résolution sur les expulsions forcées au Zimbabwe

2010/2930(RSP) - 21/10/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les expulsions forcées au Zimbabwe.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

La résolution rappelle que pas moins de 20.000 personnes vivant dans un quartier informel connu sous le nom de «Hatcliffe Extension», dans la banlieue d'Harare, ont été menacées d'expulsion forcée pour n'avoir pas payé les frais de renouvellement de bail prohibitifs imposés par les autorités.

La plupart des résidents se sont vus attribuer des terrains à bâtir après avoir été expulsés de force par les autorités dans le cadre du programme d'expulsions massives de 2005, l'opération Murambatsvina, au cours de laquelle quelque 700.000 personnes ont perdu leur maison et leurs moyens de subsistance. L'opération Garikai, qui devait s'occuper des victimes des expulsions n'était pas à même de remédier aux graves violations du droit à un logement convenable perpétrées durant l'opération Murambatsvina.

Dans ce contexte, le Parlement exige l'arrêt immédiat de la menace d'expulsions massives au Zimbabwe et insiste pour que les agences d'aide humanitaire puissent avoir un accès illimité afin d'assister ceux qui sont menacés et d'autres personnes déplacées à l'intérieur.

La résolution rappelle au gouvernement du Zimbabwe son devoir, en vertu des conventions internationales, de fournir un logement adéquat à toutes les personnes à faibles revenus expulsées de force de leurs maisons, et de garantir les droits à la vie, à la sécurité et à l'alimentation, et de protéger ses citoyens en accordant le maintien dans les lieux et des plans de paiement abordables pour les baux.

Le Parlement regrette profondément que les efforts déployés par le Zimbabwe pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement, déjà lourdement compromis, soient encore menacés par de telles expulsions massives.

Le gouvernement du Zimbabwe est invité à :

- renoncer immédiatement aux frais de renouvellement de bail imposés arbitrairement et à développer une politique du logement qui réponde aux besoins des résidents, en consultation avec toutes les victimes d'expulsions forcées;
- mener une évaluation des pertes matérielles et sociales causées par l'opération Murambatsvina et d'autres expulsions forcées, en vue de dédommager tous ceux qui ont perdu leurs maisons ;
- réexaminer et modifier l'opération Garikai, en menant une véritable consultation avec les survivants de l'opération Murambatsvina, afin de répondre à leurs besoins en termes de logement.

Le Parlement invite l'Afrique du Sud et la Communauté de développement de l'Afrique australe à prendre d'autres mesures pour encourager le retour à la démocratie au Zimbabwe et le respect de l'état de droit et des droits de l'homme de la population zimbabwéenne. Il déclare que Robert Mugabe et ses proches partisans continuent d'être un obstacle au processus de reconstruction politique et économique et de réconciliation au Zimbabwe.